



communauté
de l'auxerrois

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE LA COMMUNE D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Par arrêté n°032-2018 du 12 mars 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée du PLU d'Escolives-Sainte-Camille.

Par délibération du 05 avril 2018, le conseil communautaire de Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois définit les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée.

La délibération du 05 avril 2018, l'arrêté du 12 mars 2018, le projet de modification simplifiée et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (6bis, Place Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE) et à la mairie de la commune d'Escolives-Sainte-Camille (2 Place Mairie, 89290 Escolives-Sainte-Camille), aux jours et horaires d'ouverture au public.

Ces mises à dispositions auront lieu du lundi 30 avril 2018 au vendredi 1^{er} juin 2018.

Le présent avis sera affiché au siège de la Communauté de l'auxerrois et à la mairie d'Escolives-Sainte-Camille et sur le site Internet de la Communauté de l'auxerrois, www.communaute-auxerrois.com

A l'issue de la mise à disposition du dossier, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.